



## **AVIS D'ADOPTION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 563-2017**

**Règlement autorisant le prolongement des rues Dalbec et de Richerences et les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur une partie de ces rues et décrétant un emprunt de 562 307 \$ pour en acquitter le coût**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 563-2017, règlement autorisant le prolongement des rues Dalbec et de Richerences et les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de voirie, de bordures et d'éclairage sur une partie de ces rues et décrétant un emprunt de 562 307 \$ pour en acquitter le coût
- 2- Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, a approuvé ledit règlement numéro 563-2017 en date du 15 novembre 2017.
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille dix-sept.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>c</sup> Richard B. Morasse, MBA